

Le Groupe de Recherche ArLAR – ARCH

Mission et Vision

Procédure d'Opération Standard

Version finale approuvée par le Conseil d'Administration de l'ArLAR

Plan

I- Le Règlement Intérieur de l'ArLAR relatif aux Groupes Thematiques (Article 7)

II- Missions et vision de l'ARCH

III- Procédure d'opération standard de l'ARCH

I. Les statuts de l'ArLAR concernant les groupes thématiques (article 7)



Statuts de La Ligue Arabe des Associations de Rhumatologie

ARTICLE 7

GROUPES D'INTÉRÊTS SPÉCIAUX L'ARLAR

- 7.1. Les groupes d'intérêts spéciaux sont les comités créés par la Ligue après approbation du Conseil d'administration pour étudier un thème particulier en relation avec les maladies rhumatismales et musculosquelettiques, tant sur le plan scientifique que sur le plan de la sensibilisation.
- 7.2. Tout membre de l'Assemblée générale peut faire une proposition visant à constituer un groupe d'intérêt spécial et adresser la demande au président du comité scientifique, qui en informe le Bureau exécutif afin de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil d'administration.
- 7.3. Le Conseil d'administration fixe la durée de travail d'un groupe d'intérêt spécial en tenant compte du programme présenté par le groupe. Elle est de trois ans renouvelables tant que le groupe continue de travailler et de soumettre des rapports sur ses réalisations.
- 7.4. Les travaux des groupes d'intérêts spéciaux se poursuivront aussi longtemps qu'ils soumettront au Conseil d'administration des rapports annuels sur leurs réalisations.
- 7.5. Les groupes d'intérêts spéciaux soumettent des rapports annuels détaillés sur leurs travaux au président du comité scientifique 4 mois avant la session du Conseil d'administration.
- 7.6. Un groupe d'intérêt spécial peut être dissout dans le cas où il ne soumet pas de rapport détaillé sur ses travaux pendant deux (deux) années consécutives (suivant le dernier Conseil d'administration, conformément à l'article 4.11.9 des présents Statuts.
- 7.7. Les missions des groupes d'intérêts spéciaux sont :
 - 7.7.1. L'étude d'un sujet particulier relatif aux maladies rhumatismales et musculosquelettiques ;
 - 7.7.2. L'élaboration de campagnes de sensibilisation destinées aux malades en particulier et au grand public en général ;
 - 7.7.3. La réalisation de recherches spécifiques à une maladie donnée, commune aux pays membres et la formulation de recommandations relatives à la maladie qui seront communiquées aux États membres après approbation du Conseil d'administration.
- 7.8. La réunion d'un groupe d'intérêt spécial est légale si la moitié de ses membres sont présents.

II- Missions et Vision de l'ARCH

L'ARCH a été fondé en Juin 2021 en tant que groupe thématique de l'ArLAR.

Vision

L'ARCH a pour objectif de mener les projets de recherche collaborative en rhumatologie dans les pays Arabes.

Missions

Les missions de l'ARCH s'articulent autour de quatre grands axes :

- **PROJETS DE RECHERCHE** : Planifier et exécuter des projets de recherche au nom de l'ArLAR pour servir les intérêts des patients atteints de maladies rhumatismales et musculosquelettiques vivant dans les pays arabes
- **QUALITÉ ET INFRASTRUCTURE** : Soutenir et promouvoir une recherche collaborative de haute qualité entre les pays arabes et améliorer l'environnement de recherche en garantissant la conformité aux normes internationales en matière d'infrastructure et de procédures opérationnelles standards.
- **MOTIVATION & SOUTIEN** : Motiver et aider les jeunes chercheurs des pays Arabes à mener à bien des projets de recherche de haut niveau.
- **RÉSEAU DE RECHERCHE** : Se connecter avec les équipes de recherche, les institutions et les compagnies internationales de rhumatologie pour participer à leurs essais cliniques internationaux.

Valeurs de l'ARCH

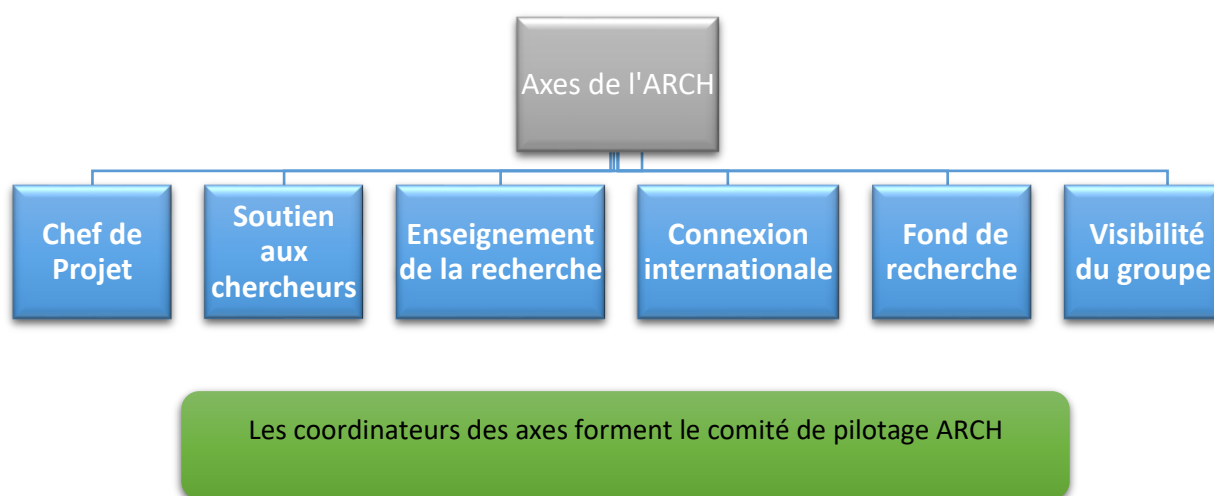
- **EXCELLENCE** : poursuivre l'excellence dans la recherche, de la conception au résultat, tout en garantissant une infrastructure de recherche de haut niveau.
- **ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ** : prioriser la conduite éthique et l'intégrité dans la recherche.
- **ÉDUCATION** : investir dans les jeunes chercheurs arabes en renforçant leurs capacités.
- **MOTIVATION** : inspirer et motiver pour la recherche dans la région Arabe.
- **TRAVAIL D'ÉQUIPE** : promouvoir la collaboration entre chercheurs et rhumatologues cliniciens dans les pays Arabes.

III- Procédure d'opération standard de l'ARCH

III-1 – Organigramme de l'ARCH

- L'ARCH comprend 16 membres votants représentant les 16 pays de l'ArLAR.
- Les membres sont désignés par leurs Sociétés respectives en fonction de leurs activités de recherche antérieures au sein de la Société.
- Les membres de l'ARCH élisent un président parmi le groupe pour un mandat de trois ans.
- En cas d'adhésion d'une nouvelle Société à l'ArLAR, un nouveau membre correspondant sera recruté pour l'ARCH.
- De plus, les membres d'office « ex-officio » sont des membres sans droit de vote nommés par le conseil d'administration de l'ArLAR pour soutenir et conseiller l'ARCH.
- Chaque axe de l'ARCH (Chapitre III-2, Figure 1) est géré par un coordinateur. Les coordinateurs sont nommés volontairement et, en cas de multiples volontaires, ils sont élus par les membres de l'ARCH.
- Les coordinateurs forment le comité de pilotage ARCH qui gère les opérations quotidiennes du groupe

Figure 1. Organigramme de l'ARCH



III – 2 – Axes de l'ARCH

Les missions de l'ARCH sont réalisées selon six axes (Figures 1 & 2) :

1- ARCH – Chef de Projet

- L'ARCH planifie et mène des projets de recherche pour l'ArLAR afin de servir les intérêts des patients atteints de maladies rhumatismales vivant dans les pays de l'ArLAR.
- Chaque membre de l'ARCH est encouragé à présenter un projet au comité de pilotage. Le comité examine le projet et prend une décision dans les deux semaines ouvrables (accepter/ modifier/ rejeter). Dans le cas où le comité de pilotage l'estime nécessaire, un vote parmi tous les membres de l'ARCH est proposé.
- Plusieurs projets peuvent être menés simultanément, chacun étant coordonné par un membre de l'ARCH.
- Les projets menés par l'ARCH, validés par le comité de pilotage de l'ARCH, et servant les intérêts des patients atteints de maladies rhumatismales et musculosquelettiques vivant dans les pays ArLAR, reçoivent le label « approuvé par l'ArLAR ».
- La priorité est donnée à la collaboration entre plusieurs pays de l'ArLAR.
- Une fois l'ARCH bien établi, des thèmes de recherche sont élaborés régulièrement pour orienter un plan de recherche ciblé.

2- ARCH – Soutien aux chercheurs

- L'ARCH offre un soutien aux chercheurs qui souhaitent mener leurs propres projets dans les pays membres de l'ArLAR (méthodologie de recherche (conception d'étude, collecte de données, gestion des données, analyse statistique) rédaction et publication médicales).
- Le soutien est offert par les membres de l'ARCH directement et/ou par le biais d'une mise en relation du chercheur avec des experts reconnus par l'ArLAR comme experts dans le domaine particulier de la recherche.
- Dans le cas où le projet présenté par un membre de l'ArLAR extérieur à l'ARCH est bénéfique aux intérêts des patients atteints de maladies rhumatismales vivant dans les pays de l'ArLAR, il sera présenté au comité de pilotage de l'ARCH pour une éventuelle approbation de l'ArLAR. Le comité de pilotage se prononce (accepter/ modifier/ rejeter) dans les deux semaines

ouvrables suivant la soumission du projet. Dans le cas où le comité de pilotage l'estime nécessaire, un vote parmi tous les membres de l'ARCH est proposé.

3- ARCH – Éducation

- L'ARCH organise des ateliers pour améliorer les compétences en recherche des membres de l'ArLAR, avec un accent particulier sur les jeunes chercheurs.
- Les ateliers sont planifiés au début de chaque année et ciblent les thèmes généraux de méthodologie de recherche (conception d'étude, collecte de données, gestion de données, analyse statistique) et de rédaction et publication médicales.

4- ARCH – Connexion Internationale

- L'ARCH met en relation les membres de l'ArLAR avec les sociétés internationales (ACR, EULAR, APLAR, ASAS...) et les laboratoires pharmaceutiques menant des essais mondiaux.
- Tout projet international éligible est présenté au comité de pilotage ARCH pour voter son approbation, modification ou rejet de ArLAR.
- La décision d'approbation se fait par vote au sein du comité de pilotage de l'ARCH dans les deux semaines ouvrables suivant la soumission du projet. Dans le cas où le comité de pilotage l'estime nécessaire, un vote parmi tous les membres de l'ARCH est proposé.

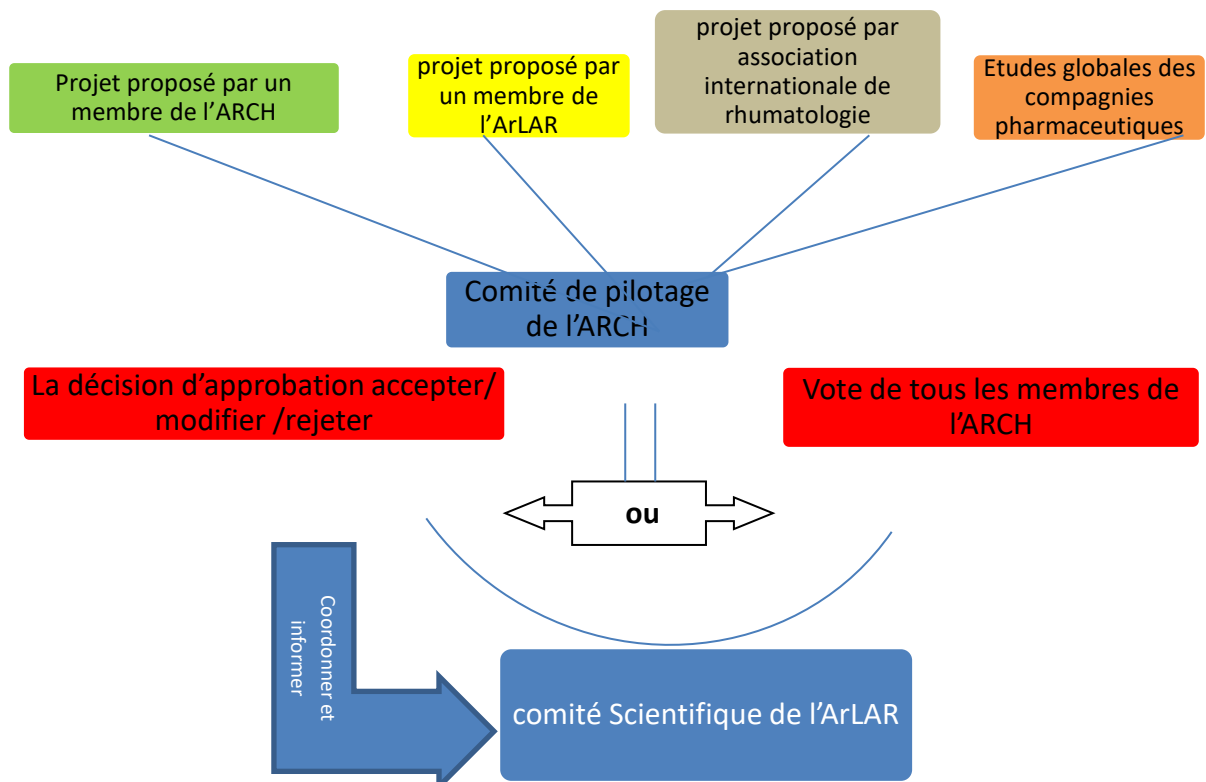
5. ARCH – Fonds de recherche

- Une fois l'ARCH est établie et fonctionnelle, elle créera les fonds de recherche ArLAR et disposera d'un fonds régulier consacré à partir des revenus de l'ArLAR tels que les congrès et autres activités de l'ArLAR après approbation par le Conseil exécutif.
- Pour bénéficier d'un financement, tout projet est examiné par le comité de pilotage de l'ARCH. Dans le cas où le comité de pilotage l'estime nécessaire, un vote parmi tous les membres de l'ARCH est proposé.
- La décision de financement doit être approuvée par le comité de pilotage de l'ARCH et le président de l'ArLAR ou un représentant du conseil exécutif de l'ArLAR.

6- ARCH – Visibilité & Réseautage

- L'ARCH assure la visibilité de ses activités à travers les réseaux sociaux, courriel et listes d'adresses électroniques ... et autres moyens fournis par l'ArLAR.
- Le comité de pilotage de l'ARCH et le président de l'ArLAR ou un représentant du conseil exécutif de l'ArLAR approuvent le matériel de visibilité.
- L'ARCH informe le Comité Scientifique de l'ArLAR des activités et projets de recherche et assure une bonne coordination avec les autres comités ArLAR et groupes thématiques pour les projets pouvant intéresser différents groupes.

Figure 2. Projets de recherche menés et facilités par l'ARCH



III-3 - Réunions et rapports

- Le comité de pilotage se réunit régulièrement (une fois par mois) pour gérer les activités de l'ARCH.
- Le groupe ARCH se réunit tous les trois mois pour réfléchir et planifier les activités trimestrielles.
- Entre les réunions, la communication officielle avec l'ensemble du groupe est maintenue par e-mails.
- Exceptionnellement et pour des questions urgentes, la communication de groupe WhatsApp est utilisée.
- L'ARCH présente un rapport annuel de ses activités au conseil exécutif de l'ArLAR.
- L'ARCH coordonne avec le Comité Scientifique et le tient informé de tous ses projets scientifiques en temps opportun. Le Comité Scientifique supervisera le travail de tous les groupes thématiques et coordonnera leurs projets.

III-4 – Devoirs des membres

- Les membres de l'ARCH sont tenus d'informer leurs Sociétés respectives des activités de l'ARCH.
- Les membres de l'ARCH doivent participer aux projets de l'ARCH en écrivant ou en révisant des manuscrits. La paternité (auhtorship) des publications ARCH ne sera possible que si le membre remplit les critères des auteurs de l'ICMJE (International Committee of Medical Journals editors).
- Les membres de l'ARCH doivent diffuser les activités de l'ARCH, telles que les enquêtes, les études, les ateliers pédagogiques... dans leurs Sociétés respectives. Le plan et le matériel de diffusion (courriels, réseaux sociaux, messages téléphoniques...) seront fournis par le comité de pilotage de l'ARCH.
- Les membres de l'ARCH doivent participer activement aux réunions trimestrielles. S'ils ne le font pas sans excuse valable lors de trois réunions consécutives, la Société correspondante sera invitée à désigner un autre délégué.
- Chaque membre de l'ARCH est encouragé à présenter un projet de recherche au comité de pilotage.
- Dans tous les cas de litige, le Conseil Exécutif de l'ArLAR est prié de prendre les mesures appropriées.